



République française  
Département du Gard  
**Commune de Vauvert**  
Direction du CTM  
D-2512-006918

## DÉCISION n° 2025/12/0539

**Objet :** Contrat de maintenance préventive et de vérification des installations de sécurité incendie (SSI) signé entre la société IMIPROSERVICE et la commune de Vauvert, pour les salles Bizet-Mistral, la salle des archives de l'Hôtel de ville, le Foyer communal de Gallician et le Centre sportif Robert Gourdon

Le maire de la commune de Vauvert,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

**VU** la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 susvisé et notamment pour décider de la préparation, de la passation, de l'exécution et du règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,

**VU** l'arrêté n°2020/07/1048 en date du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions de Madame Annick Chopard, adjointe au maire,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de souscrire un contrat de maintenance préventive et de vérification des installations de sécurité incendie (SSI), pour les salles Bizet-Mistral, la salle des archives de l'Hôtel de ville, le Foyer communal de Gallician et le Centre sportif Robert Gourdon, afin de pouvoir s'assurer périodiquement de leur conformité,

### DÉCIDE

**Article 1 :** Un contrat de maintenance des installations de sécurité incendie (SSI) est signé entre la société IMIPROSERVICE – 66bis route de Nîmes – 30620 BERNIS et la commune de Vauvert.

**Article 2 :** Le contrat d'entretien a pour objet la maintenance préventive, la vérification et l'entretien périodique des installations de sécurité incendie situées :

- Salles Bizet et Mistral – rue Louise Désir – 30600 VAUVERT
- Salle des archives de l'Hôtel de ville – 2 place de la Libération et du 8 mai 1945 – 30600 VAUVERT
- Foyer communal de Gallician – 79 route des Etangs – 30600 GALLICIAN
- Centre sportif Robert Gourdon – rue du Coudoyer – 30600 VAUVERT.

pour un montant total de 790,00€ht soit 948,00€ttc.

**Article 3 :** Le contrat est conclu pour une période de 3 ans non reconductible prenant effet à compter du 12/12/2025.



**Article 4 :** Les conditions techniques et financières sont fixées par le contrat signé entre les deux parties.

**Article 5 :** Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget principal de la commune de Vauvert, chapitre 011 - compte 615221 - service 0207 – fonction selon l'équipement concerné.

**Article 6 :** Madame la directrice générale des services et Monsieur le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le **17 DEC 2025**

Pour le maire,  
L'adjointe déléguée aux finances

**Annick Chopard**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le..... **17 DEC 2025**
- sa notification le.....
- sa publication le..... **17 DEC 2025**.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
la directrice générale des services,  
Yolande Cavalier